

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008  
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50  
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30  
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André  
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00  
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime  
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15  
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30  
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine  
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno  
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
M. PONS Henri à M. PETIT Alain  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

### **EXCUSE :**

M. BREILLAT Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>1ère Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux-Approbation-</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dont l'élaboration avait été prescrite le 15 février 2002, a été approuvé par le Conseil de Communauté lors de sa séance en date du 21 juillet 2006.

Afin de permettre l'évolution de ce document au regard des études réalisées, de l'avancée des projets et des nouvelles dispositions législatives, au cours de sa réunion du 12 octobre 2006, le Bureau de Communauté décidait d'engager une procédure de 1<sup>ère</sup> modification du PLU et définissait les thèmes prioritaires :

- la mise en œuvre de la Politique de la Ville, du renouvellement urbain et des objectifs en terme de logement social,
- le soutien au rayonnement économique et à la dynamique d'emploi,
- la réalisation des équipements et des opérations d'aménagement publics ou d'intérêt collectif,
- la réactualisation du document liée à l'avancement des études et projets,
- le réajustement à la marge des dispositions réglementaires.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme précise qu'une procédure de modification peut être utilisée à condition que la modification :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD,
- ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec chacune des communes concernées.

Celles-ci ont fait part de leurs propositions de modification qui ont ensuite été analysées par les services communautaires dans le respect de la réglementation en vigueur et des

grands principes édictés par le PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable).

A l'issue de la commission d'urbanisme élargie aux communes du 3 avril 2007 et du bureau de communauté du 26 avril 2007, le dossier du projet de 1<sup>ère</sup> modification a pu être validé.

En application du code de l'urbanisme, le dossier d'enquête publique a été notifié à M. le Préfet, à Monsieur le Président du Conseil Général, à Monsieur le Président du Conseil Régional, à Monsieur le Président du SYSDAU, à Messieurs les représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et à Messieurs les Présidents des trois Chambres Consulaires.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus dans les communes et au siège de la CUB. Elle a donné lieu à 52 permanences, 288 entretiens et 563 observations consignées dans les registres. Cependant il convient de souligner qu'un nombre important d'entre elles n'a pas trait aux propositions présentées dans le dossier et ne relève donc pas de cette procédure.

Par la suite, la commission d'enquête a émis *un avis favorable au projet de 1<sup>ère</sup> modification du PLU de la CUB dont la teneur lui semble devoir être validée, en recommandant toutefois qu'elle soit finalisée après un examen attentif des observations de la population et de ses propres avis et commentaires figurant dans son rapport et dans ses conclusions.*

Les conclusions de cette enquête publique et le rapport de la commission d'enquête ont été communiqués à Monsieur le Président du Tribunal Administratif ainsi qu'aux partenaires intéressés (Mairies, Préfecture et Direction Départementale de l'Equipeement). Ils sont tenus à la disposition du public dans les 27 mairies et au siège de notre établissement public.

Après examen des observations issues de l'enquête publique, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, en concertation avec les communes, le dossier de PLU présenté à l'enquête publique a été ajusté sur quelques points. Ceux-ci sont répertoriés dans *l'annexe I*.

Dans certains cas, il a été décidé de passer outre l'avis de la commission d'enquête. La liste et les justifications sont présentées dans *l'annexe II*.

En application de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de PLU a été soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de notre établissement public.

27 communes ont émis un avis favorable, dont 5 assortis de réserves ou de prescriptions. Les résultats de cette consultation font l'objet de *l'annexe III* qui comporte en conséquence la liste des ajustements à opérer au dossier.

Il convient également de préciser que les emplacements réservés de voirie créés dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> modification du PLU et qui s'étaient vus affectés un n° provisoire, font maintenant l'objet d'une numérotation définitive. Un tableau de concordance a été établi, il correspond à *l'annexe IV* ci-jointe.

Enfin, les annexes V, VI et VII répertorient et justifient l'ensemble des propositions de modification objet de la présente procédure.

A titre d'information, il est rappelé que le PLU a concomitamment fait l'objet d'une 2<sup>ème</sup> modification circonscrite à une partie du territoire dit Ville de Pierre situé sur la commune de Bordeaux. Les deux procédures sont soumises à l'approbation du Conseil de Communauté lors de la même séance.

A l'issue du vote, si les deux dossiers sont approuvés, les documents du PLU seront complétés pour prendre en compte les derniers ajustements demandés et fusionnés pour faire l'objet d'une diffusion unique. Dans ce cadre, certaines pièces (introduction générale, fascicule B4 du rapport de présentation, carte des entrées de ville, carte de synthèse du zonage) seront adaptées afin de prendre en compte les évolutions qui auront été approuvées et celles découlant de mises en compatibilité et de mises à jour du PLU.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

**APPROUVER** la 1<sup>ère</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux présentée dans le dossier joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

MM. PUJOL, FLORIAN, FAYET, POIGNONEC et DUTIL s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JANVIER 2008

PUBLIÉ LE : 25 JANVIER 2008

M. SERGE LAMAISSON